
Arrondissement de Pontarlier**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**
-----**Séance du 2 décembre 2022**

Nombre de Membres	
En exercice :	23
Présent au Conseil :	17
Ayant pris part au vote :	23

L'an deux mille vingt-deux et le deux-décembre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Date de la convocation	28/11/2022
Date d'affichage	09/12/2022

Présents : Guillaume Bouhin, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Olivier Régnier, Marc Saulnier, Léonie Schneider, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai, Thierry Vuittenez.

Procuration : Frédéric Dole à Léonie Schneider, Caroline Blain à François Garcia, Norbert Pécot à Olivier Marlot, Aline Louvrier à Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld à Marc Saulnier, Aline Carrière à Marie Destaing.
Secrétaire de séance : Marie Destaing

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

OBJET : Prix de l'eau et de l'assainissement.

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en préparation du transfert à la CCA 800 de la compétence eau et assainissement et des travaux engagés pour la réalisation de la nouvelle station d'épuration, il est proposé de modifier les tarifs de l'eau et de l'assainissement.

Le Maire justifie cette proposition par le fait que le Syndicat des Eaux de Dommartin annonce une augmentation d'au moins 30 centimes par m³ sur le prix de l'eau, augmentation dépendante elle aussi de l'augmentation du prix d'achat à la Communauté de Communes du Grand Pontarlier (CCGP) de 50%.

Pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023, il est donc proposé les tarifs suivants :

- Redevance Eau : augmentation de 1.46€/m³ à 1.80€/m³ avec une part fixe inchangée de 21€ ;
- Redevance Assainissement : augmentation de 1.80€/m³ à 2.30€/m³ avec une part fixe inchangée de 11€.

La municipalité étudie la possibilité de facturer l'eau et l'assainissement une fois par semestre au lieu d'une facture annuelle.

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le

ID : 025-200068401-20221202-D02_021222-DE



Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal, 22 voix pour, 1 voix contre :

- Entérinent les prix relatifs à l'eau et à l'assainissement pour la période du 01/10/2022 au 30/09/2023 fixés à un total de 4.10 €/m³ avec une part fixe de 32€ hors redevance agence de l'eau ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Marc SAULNIER.



Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le



ID : 025-200068401-20221202-D02_021222-DE